



Cabinet du Premier Ministre

Allocution de circonstance

**de Mme Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,**

**à l'occasion de la célébration
de la fête du Travail, édition 2021**

Libreville, le 1^{er} mai 2021

**Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des
Confédérations Patronales ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
Organisations Syndicales des Travailleurs ;**

Travailleuses et Travailleurs ;

Mesdames et Messieurs.

Sacrifiant à une tradition bien établie, nous sommes réunis ce jour 1^{er} mai 2021, pour célébrer et magnifier le travail, cette valeur chère à la société humaine en quête légitime de progrès et de bien-être.

En ce jour mémorable, Travailleuses et Travailleurs du Gabon, je vous salue et vous souhaite une très bonne fête du travail.

Je voudrais également saisir cette formidable occasion pour vous offrir à chaque Travailleuse et à chaque Travailleur gabonais, un brin du muguet.

Symbole de la passion de **Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, pour le travail et l'entreprenariat.

Symbole de son appréciation de l'esprit patriotique et du sens élevé des responsabilités des Travailleurs gabonais.

Mesdames et Messieurs,

Pour la deuxième année consécutive, la fête du Travail est célébrée dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette pandémie qui secoue durement la planète entière, occasionnant des drames humains considérables et une dégradation forte et inédite de l'économie mondiale.

A cet égard, qu'il me soit permis d'inviter l'assistance à avoir une pensée émue et observer une minute de silence en mémoire de tous les travailleurs qui nous ont malheureusement quittés depuis la précédente édition de la fête du travail, emportés par cette terrible pandémie.

(Je vous remercie).

**Travailleuses, travailleurs,
Mesdames et Messieurs,**

Le 1^{er} mai n'est pas qu'un rituel. Cette journée a une signification singulière parce qu'elle nous offre toujours l'occasion de faire une introspection sur les relations professionnelles dans notre pays. Elle offre aussi un cadre d'échanges, de concertation et de partage entre partenaires pour améliorer, dans la cohésion et la concorde nationales, la qualité du dialogue social.

Comme vous le savez, le Président de la République a depuis toujours fait du dialogue social tant au sein de l'administration publique que dans les entreprises, le moteur qui doit irriguer le fonctionnement optimal de ces entités.

C'est pour cette raison qu'il instruit inlassablement le Gouvernement de tout mettre en œuvre pour garantir l'effectivité et la vitalité du dialogue social renforcé au sein des entités publiques et privées.

Le Gouvernement est conscient de cette exigence très forte du Chef de l'Etat et c'est pourquoi j'en ai fait une des priorités de notre action.

Aussi, chaque responsable d'entité publique est-il tenu de promouvoir le dialogue social en mettant en place des cadres de concertation et d'échanges permanents avec tous les acteurs, en particulier avec les partenaires sociaux.

De même, les employeurs sont également invités à user de cet outil dont l'impact est indéniable sur la performance économique de nos entreprises, piliers essentiels de notre stratégie de développement.

Mesdames et Messieurs les Présidents des Confédérations patronales,

Travailleuses et Travailleurs,

« Le dialogue social, levier indispensable pour la préservation de l'emploi et de la relance de l'économie en période de COVID-19 », thème retenu pour la 135^{ème} édition de la fête du travail, illustre la dynamique de dialogue qui anime régulièrement les partenaires sociaux que vous êtes.

Le dialogue social doit être intensifié en ces temps difficiles de crise sanitaire où la prise en charge des intérêts individuels des travailleurs commande

des solutions pensées, acceptées et mises en œuvre collectivement. Et ce, en toute confiance.

Au demeurant, il convient de rappeler que la croissance de notre économie et de nos emplois est toujours impactée par la crise de la Covid-19.

Je pense notamment aux secteurs fortement touchés par les mesures de prévention et de lutte contre la pandémie, tels que les secteurs du tourisme, du petit commerce, des bars, des transports, où les entreprises et les emplois ont été durement affectés.

Le Gouvernement a atténué les effets induits, notamment à travers la décision de maintenir des allocations de chômage technique de l'ordre de 50 à 70%, la prise en charge des factures d'eau et d'électricité, la gratuité des transports publics, un appui financier aux tenanciers de bars, etc.

S'agissant du secteur public, le Gouvernement a procédé, à ce jour, à la régularisation des situations administratives de plus de 6000 agents publics, dont un peu plus de 2700 pour le seul premier trimestre 2021, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Forum de la Fonction Publique.

Ce plan de régularisation progressive se poursuit et sera exécuté sur l'ensemble de l'année 2021.

De même, la situation des retraités est également prise en compte aussi bien dans le cadre du nouveau régime des pensions du secteur public que dans celui de la révision du Code de protection sociale.

Dans le même sens, le Gouvernement a récemment adopté le projet de loi portant révision du Code du Travail au Gabon, texte issu d'un dialogue tripartite « *Etat - Confédérations des employeurs - Syndicats des travailleurs* ».

Un dialogue permanent et constructif réalisé sous le sceau d'une large concertation.

Ce texte fait actuellement l'objet d'un examen par l'Assemblée Nationale.

Le Code du Travail réformé se veut un outil efficace de compétitivité et de flexibilité qui protège les droits des travailleurs et garantit la croissance des emplois, en particulier l'employabilité des jeunes.

A travers ce code réformé, le Gouvernement entend bâtir des relations employeurs-travailleurs plus dynamiques, plus souples.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement a adopté des mesures de riposte contre la Covid-19 dans le seul souci de protéger et préserver la santé et la vie de tous nos concitoyens.

Sans la santé, ce bien précieux qui est si cher au Président de la République, il n'y a point de vie. Sans la santé, il n'y a point de travail et de travailleurs. Sans la santé, il n'y a point de développement économique et social.

« **Il n'est de richesse que d'hommes** », avait affirmé le philosophe Jean BODIN pour souligner la place centrale que l'Homme occupe dans le système économique.

Reprenant à mon compte ce dicton, je veux ici vous souligner avec force que le Gouvernement n'est pas l'ennemi des travailleurs et il ne le sera jamais.

Bien au contraire, le Gouvernement entend renforcer son partenariat avec les travailleurs et veillera toujours à leur épanouissement général.

Nous avons besoin des travailleurs pour avancer en partenaires solidaires et construire notre pays.

Mais, nous devons apprendre à nous faire mutuellement confiance.

Nous n'avons pas le choix si nous voulons gagner la bataille contre cet ennemi commun, la Covid-19.

Nous n'avons pas le choix si nous voulons réaliser la relance de notre économie et améliorer les conditions de vie de nos populations.

Travailleuses et Travailleurs,

Le Gouvernement a pris acte des préoccupations et des attentes que vous avez exprimées dans le Manifeste qui nous a été présenté tantôt.

Ces attentes sont connues et je peux vous assurer que nous y travaillons en vue de leur satisfaction progressive. Je vous demande d'être patients car la crise de la Covid-19 nous impose encore des contraintes très fortes.

Par ailleurs, nous savons tous que la liberté syndicale et l'exercice de ce droit sont des réalités

bien ancrées dans le droit positif et dans les relations professionnelles dans notre pays. Le droit de grève est aussi consacré par notre Constitution.

Toutefois, la construction d'un Gabon prospère, basée sur une économie forte, dynamique et solidaire, requiert un esprit de sacrifice, un engagement patriotique, une attitude de dépassement, un sens des responsabilités, et une volonté commune de trouver des solutions consensuelles aux diverses préoccupations qui assaillent le monde du travail.

C'est dans ce sillage que j'engage une fois de plus le Gouvernement et invite les employeurs et les travailleurs, à consolider ce partenariat inclusif et fécond, au profit de tous les acteurs du monde du travail et pour une stabilité sociale durable.

Car, partageant le même destin, celui de la nation gabonaise, nous devons, tous ensemble, toujours préserver la paix sociale qui est si chère au Chef de l'Etat.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement, à travers la mise en œuvre en cours du Plan d'Accélération de la Transformation

(PAT) 2021-2023, a posé les jalons nécessaires pour la relance progressive de notre économie.

Une relance qui se fera grâce au secteur privé national qui, en tant que pilier essentiel de notre économie, doit jouer toute sa partition.

Aussi, le Gouvernement soutiendra-t-il toujours les entreprises et les travailleurs dans leur quête permanente de performance et de compétitivité afin de maximiser leur capacité de création de richesse et d'emplois.

C'est fort de cet engagement que j'invite solennellement toutes les Organisations d'employeurs et de travailleurs de tous les secteurs confondus, à œuvrer avec le Gouvernement à faire du Gabon, notre patrimoine commun, un pays davantage prospère.

Faisons ensemble le pari d'un avenir meilleur pour notre pays, pour la génération présente et celle à venir en nous mobilisant pour traduire en réalité concrète la Très Haute et noble ambition de **Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, celle de faire du Gabon un pays fort, uni et solidaire. Un pays à la prospérité partagée.

Je souhaite à nouveau aux Travailleuses et aux Travailleurs une très bonne fête du travail dans le respect strict des gestes barrières.

Que Dieu bénisse le Gabon et protège tous les Travailleurs de notre pays

Je vous remercie.